

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Karen Van Vlierberge
Ambassadeur, Représentant permanent adjoint

au Conseil de sécurité des Nations Unies

Débat ouvert « Multilatéralisme »

New York, le 9 novembre 2018

A vérifier au prononcé

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

[alignement UE]

Ce débat sur le multilatéralisme tombe à point nommé. Devant l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés, plus que jamais nous réitérons notre soutien à la coopération multilatérale, et à la nécessité d'y investir ressources et énergie.

Il y a un mois, devant l'Assemblée Générale, mon Premier Ministre a tenu un discours passionné en faveur du multilatéralisme. Je le cite ici brièvement :

« Mettre l'être humain au centre. Et baser l'ordre international sur les règles. C'est cela qui doit former le moteur du multilatéralisme. Le multilatéralisme, c'est une conviction. »

Pendant des siècles, la Belgique a été le champ de bataille des puissances qui l'entourent. C'est grâce à la coopération étroite entre pays, en respectant différences et interdépendances, que nous connaissons aujourd'hui la période de paix la plus longue de notre histoire. Pour cette raison, nous sommes profondément convaincu de l'utilité des Nations Unies, de sa charte, et des valeurs universelles qui l'inspirent. La Belgique soutient une approche constructive et intégrée des 3 piliers de l'action des Nations Unies - développement durable, droits de l'Homme et paix et sécurité - comme la meilleure façon de prévenir les conflits, et d'atteindre une paix durable.

A présent, cette conviction doit être traduite en actions multilatérales concrètes. Il nous faut démontrer qu'une action efficace et commune, ici au Conseil de sécurité, peut faire la différence pour les hommes, femmes et enfants sur le terrain. Ce sera certainement notre objectif pour notre mandat au Conseil de sécurité dans les deux années à venir. Trois mots-clefs guideront notre action :

- **Prévention**, en analysant et en s'attaquant aux causes profondes et aux accélérateurs des conflits d'une façon intégrée et globale, en partenariat étroit avec des organisations régionales et sous-régionales, les pays les plus concernés et la société civile. La lutte contre l'impunité est également un instrument de prévention crucial.
- **Protection**, en premier lieu la protection des civils, hommes, femmes et enfants, avec un accent particulier sur les enfants dans les conflits armés, et le respect du droit international humanitaire.
- **Performance**, c'est-à-dire renforcer l'efficacité des opérations de maintien de la paix, axés en priorité sur l'appui aux solutions politiques et sur la protection des civils.

M. le Président,

J'aimerais aussi mettre en avant trois pistes où nous devons accroître nos efforts en soutien à un ordre international basé sur des règles, dans le domaine de la paix et de la sécurité :

Nous devrions tous veiller à ce que les règles internationales sur lesquelles nous nous sommes accordés soient **respectées d'une façon cohérente**. Ainsi, tous les membres de Conseil ont la responsabilité de veiller à ce que leurs actions au Conseil ne contribuent pas d'une façon directe ou indirecte aux violations du droit international humanitaire, des droits de l'Homme ou encore des régimes de non-prolifération. Dans ce cadre, des initiatives comme celle de la France et du Mexique, ou le code de conduite du groupe ACT gardent toute leur pertinence.

Deuxièmement, il faut pouvoir tirer parti des **instruments multilatéraux existants** afin d'apporter des solutions concrètes aux situations à l'ordre du jour du Conseil. Ces instruments doivent renforcer aussi l'action du Conseil de Sécurité. Ainsi, l'OIAC joue un rôle très important en Syrie. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT), pourrait jouer un rôle important et utile dans le cadre d'un accord avec la RPDC.

Enfin, si nous voulons construire un ordre international basé sur des règles, il faut aussi **veiller à ce que ces règles soient réellement respectées**. Nous avons développé des instruments importants comme par exemple la Cour internationale de justice, la Cour pénale internationale ou la Cour permanente d'Arbitrage, mais aussi un éventail d'instruments de vérification et d'attribution. Certes, ces instruments sont perfectibles, mais il faut aussi pouvoir les utiliser le moment venu, afin de construire un multilatéralisme plus efficace.

Je vous remercie.